



Avril 2026

# DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE LETTRE D'INFORMATION



## Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants,

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour votre forte mobilisation au scrutin municipal avec **un taux de participation de 79,90 % soit 30 points au-dessus de la moyenne nationale !**

Le résultat de ces élections m'honore et m'engage aux côtés de mon équipe composée de 10 conseillers. Je mesure pleinement la confiance que vous nous avez accordé, ainsi que la responsabilité qui en découle.

**Je souhaite également saluer l'ensemble des candidats et des équipes qui se sont engagés dans cette campagne.** La diversité des idées et des projets enrichit le débat public et fait progresser notre commune.

Dès la semaine d'après élections, nous nous sommes mis en ordre de marche pour faire avancer notre programme « Ensemble pour Domèvre-sur-Avière ». Note priorité restera d'agir au plus près de vos attentes, dans un esprit d'écoute, de transparence et de rassemblement.

C'est ensemble, dans le respect et le dialogue constructif, que nous construirons l'avenir de notre commune !

Julien POTHIER

## Nettoyage de Printemps 25 avril 2026 de 8h30 - 11h30

« Ensemble, nous avons le pouvoir de changer les choses ».



L'équipe municipale vous donne rendez-vous au parking de la mairie le samedi 25 avril à 8h30 afin d'éliminer les déchets des différentes artères menant au village. Merci de vous munir de bottes et gilet fluorescent. Le SICOVAD mettra à votre disposition des kits déchets : gants, pinces pliables, sacs jaunes et gris. Nous sommes tous concernés et invités à participer à ce moment en faveur de l'environnement.

## Bruit et civisme : respect des voisins



Comme chaque année, avec les prémices du printemps, sont de retour.....

Nous rappelons à l'ensemble de la population que les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers [et autres engins sonores non professionnels] à l'aide d'outils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, compresseur à air ou haute pression, motopompe, bétonnière... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité ou à la santé de l'homme par sa durée, son intensité, sa répétition.

L'arrêté n° 99/08/DDASS/SE du Préfet des Vosges en date du 26 décembre 2008 précise les horaires autorisés qui s'appliquent sur notre territoire communal :

**Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**

**Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

*Le bien-être de chacun passe par le respect d'autrui*

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler tout déchet ou de déposer tout produit en forêt. **Merci de déposer vos déchets verts à la déchetterie** contribuant ainsi au renouvellement du stock de compost et permettant également d'éviter les dépôts sauvages. L'ONF est chargé de verbaliser tout contrevenant.

## Biodiversité

**La taille des haies afin de préserver la nidification est interdite du 16 mars au 15 août 2025** (selon arrêté préfectoral 052/2025/DT du 4 mars 2025).

Plus d'infos via le QR code :

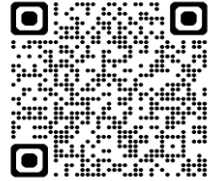


## Frelons Asiatiques



L'objectif de la collectivité est de mobiliser les citoyens pour un repérage précoce car chaque nid primaire détruit au printemps évite la naissance de milliers de frelons en été.

Vous observez un frelon asiatique ou un nid signalez le en scannant ce **qr code** ou contactez la mairie par téléphone ou par mail (cf. coordonnées en bas de page).



## Sondage sectorisation collège « votre avis compte »



A l'heure actuelle et à partir de la 6ème, les élèves de Domèvre-sur-Avière sont affectés par le Conseil Départemental des Vosges au collège Elsa Triolet de Thaon (sauf options spécifiques) alors que leur camarade de classe de l'école primaire d'Uxegney se rendent au collège de Golbey.



Malgré nos demandes annuelles de plus de proximité entre l'école d'Uxegney et le collège de sectorisation, cette situation pose de réelles difficultés : perte du lien entre camarade pour les élèves de Domèvre, sentiment d'isolement dans leur nouveau collège, pas d'organisation de journée d'immersion pour le collège de Thaon ou à marche forcée.

Avant d'entreprendre une démarche auprès du Conseil Départemental, la commune souhaite recueillir l'avis des familles concernées via ce sondage en ligne.

## Cérémonie commémorative du 8 mai



L'équipe municipale à l'honneur de vous inviter à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945 qui aura lieu le vendredi 8 mai 2026 à 11H15, place de l'Église. Un pot de l'amitié offert par la Mairie clôturera cette commémoration.



## Fermeture de la mairie

Le **secrétariat de la mairie sera fermé au public à compter du lundi 20 Avril jusqu'au 25 Avril**. Pour toute urgence, merci de s'adresser au maire et où à ses adjoints (contacts affichés sur le panneau d'information à l'entrée de la mairie).



## Rappel des prochaines réunions / animations sur la commune et alentours :

- 16 avril 2026 à 20h : Conseil municipal
- 7 mai - atelier numérique thème de la séance : « l'Intelligence Artificielle (IA) »

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver au quotidien l'actualité de la commune sur les supports suivants :

- au sein des panneaux d'information
- sur le site internet suivant : <https://www.domevre-sur-aviere.fr>
- et pour les flashes infos, n'hésitez pas à suivre la page Facebook : **Domèvre-sur-Avière infos**